



Droit de l'immobilier et des baux

Par **nikyanna**, le **02/04/2011** à **00:54**

Bonjour,

Bonjour

Je suis dans une histoire d'héritage compliquée qui dure depuis 6 ans ! Il y a un fond de boulangerie avec une habitation, le locataire paye une misère. Il a demandé des travaux et un des indivisaires ne les a pas signés et il nous a mis en justice. Il demande maintenant que l'on paye ses frais d'expertise, a-t-on le droit de refuser?

De plus, il demande maintenant des travaux d'électricité, mais il est écrit dans son bail que le propriétaire st juste responsable du clos et du couvert, est-ce que l'électricité en fait partie ou non?

Il a fait rajouter dans son bail une clause de sous-location alors qu'elle était interdite dans le bail précédent, peut-on à cause de cela lui augmenter son loyer de façon conséquente?

Son avocat veut nous assigner en justice si on ne paye pas les frais d'expertise, est-ce qu'on peut faire valoir que dans ces conditions, on demandera que soit aussi étudié cette clause qu'il a fait rajouter et cette "menace" a-t-elle des chances de le dissuader de nous assigner?

Je vous remercie de vos réponses, car je dois répondre avant 7 jours.

Bien cordialement

Nicole Leroux